



Société Parc Eolien RAVERY (groupe Valeco) : Le Préfet oppose un REJET.

Le 22 janvier 2021, le préfet de Cote d'or Fabien Sudry signait un arrêté de rejet d'autorisation environnementale à l'adresse de la société « Parc éolien Ravery » du groupe Valeco.

Soulagement, pour les habitants de **Cussy Le Chatel, Chazilly** et les équipes nouvellement élues, les riverains de **Longecourt les Culetre** et l'association Trop d'éoliennes en Auxois. Tous s'inquiètent de l'**impact environnemental et paysager** ! Tous s'inquiètent du **bruit d'éoliennes trop hautes et trop proches**, pouvant user les nerfs des riverains, comme l'actualité s'en fait l'écho, à Echauffour, en Normandie.

Face à un projet que les opposant jugeaient, depuis le début, incompatible avec le territoire d'implantation, les motifs du rejet préfectoral et les arguments des riverains se rejoignent.

Initié fin 2014 par le promoteur montpelliérain Valeco, filiale de l'énergéticien allemand EnBW, le projet Ravery chemine depuis six ans sans convaincre. Ces dernières semaines, **Cussy le Chatel et Chazilly** se sont positionnés sur la dernière mouture du projet. C'est un **refus franc** !

Relayée par l'article du Bien Public du 14 novembre 2019, intitulé « **Grande crispation autour d'un projet de parc éolien** », l'inquiétude des riverains était déjà vive à l'époque. Notamment par crainte des nuisances d'aéro-générateurs industriels implantées à proximité des villages.

Au départ il était question de **six éoliennes de 180 m** de hauteur, au maximum, dont cinq dans le Bois de Monnon. Puis de **quatre, culminant à 205 m**, dont trois dans le Bois.

Quatre ans plus tard, les habitants découvrent un **engagement de parcelles communales d'une durée de 35 ans**, voire 60 ans ! Soit trois générations d'éoliennes, sans consultation des habitants, dont l'avenir, celui de leurs enfants et petits enfants est ainsi engagé.

Sur la commune de Longecourt, l'accord d'études préalables de 2015 a été voté par deux élus, dont **un seul élu non intéressé au projet**.

Face au rejet de la demande environnementale - initiale et modifiée - de Valeco, ce dernier rappelle les trois options en lice : accepter la décision préfectorale, la contester ou lancer un nouveau projet, avec l'accord des communes concernées.

Après ces années « perdues » autour d'un projet imprécis et risqué, au plan environnemental et humain, **Cussy et Chazilly ont refusé de s'engager dans le nouveau projet en gestation**.

Du côté de l'Association Trop d'éoliennes en Auxois, c'est un **sentiment de gâchis** qui prédomine. Gâchis du « bien vivre ensemble », avec **les tensions créées au sein des villages**. Gâchis d'une énergie déployée autour d'un projet inadapté au contexte géographique, hydrologique, naturel, et humain. Si la Région BFC et les acteurs de l'éolien s'accordent sur l'importance de la **concertation et l'implication citoyenne, en matière d'acceptabilité des projets**, la réalité de terrain a été tout autre. **Entre fin 2015 et novembre 2019, l'information sur le projet Ravery est allée quasi exclusivement aux élus et propriétaires de parcelles**. Des élus sans doute sensibles à un **effet d'aubaine** ! A Cussy Chazilly et Longecourt, comme à Fontaine Utertre, dans l'Aisne, Valeco réserve, pour chaque MégaWatt installé, **la moitié des contre-parties financières au foncier engagé**, indépendamment des équipements installés. Difficile de résister !

Sylvie Naudin, présidente de l'association « Trop d'éoliennes en Auxois »

